



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 24 septembre 2015

**DÉLIBÉRATION**

N° 128 - 24.09.2015

En exercice.....26  
Présents .....20  
Votants .....26  
Abstention.....0

**SERVICES TECHNIQUES  
23.ETUDES ET TRAVAUX  
LOGEMENT – LES BRISES MARINES À ARS EN RÉ  
Rétrocession des espaces à vocation publique à la  
Commune d’Ars en Ré**

L'AN DEUX MILLE QUINZE,  
Le 24 septembre,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 18 septembre 2015, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Île de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

**Délégués titulaires présents :**

**Ars en Ré :** M. Jean-Louis OLIVIER,  
**Le Bois-Plage :** M. Jean-Pierre GAILLARD,  
**La Couarde sur Mer :** M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,  
**La Flotte :** M. Léon GENDRE,  
**Loix :** M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,  
**Les Portes en Ré :** M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,  
**Rivedoux Plage :** M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,  
**St. Clément des Baleines :** M. Gilles DUVAL, M. Jean-Jacques BLANC,  
**Ste Marie de Ré :** Mme Gisèle VERGNON, Mme Isabelle RONTE, M. Francis VILLEDIEU,  
**St. Martin de Ré :** M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

**Délégués titulaires absents et excusés :**

Mme Ghislaine DOEUFF (donne pouvoir à M. Jean-Louis OLIVIER), M. Gérard JUIN (donne pouvoir à M. Jean-Pierre GAILLARD), Mme Marlyse PALITO (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET), Mme Isabelle Masion –TIVENIN (donne pouvoir à M. Léon GENDRE), M. Jean-Paul HERAUDEAU (donne pouvoir à M. Patrick RAYTON), M. Yann MAÎTRE (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON).

Secrétaire de séance : M. Michel OGER.

AR PREFECTURE

017-241700459-20150924-D2015128-DE  
Reçu le 25/09/2015

\* \* \* \* \*



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 24 septembre 2015

**DÉLIBÉRATION**

N° 128 - 24.09.2015

En exercice....26  
Présents.....20  
Votants.....26  
Abstention.....0

**SERVICES TECHNIQUES  
23. ETUDES ET TRAVAUX  
LOGEMENT – LES BRISES MARINES À ARS EN RÉ  
Rétrocession des espaces à vocation publique à la  
Commune d'Ars en Ré**

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-9,*

*Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, et notamment l'alinéa 1 du 2<sup>ème</sup> groupe de l'article 5.2,*

*Vu la délibération n°175 du 13 décembre 2012 du Conseil Communautaire, confiant la réalisation de l'opération immobilière des Brises Marines à Habitat 17,*

*Vu la délibération n°2013-27 du 28 février 2013 du Conseil Municipal d'Ars en Ré, acceptant la rétrocession des voiries, réseaux et abords de l'opération des Brises Marines au terme des travaux,*

*Vu l'acquisition suivant acte notarié reçu par Maître Costenoble le 29 mars 2013 pour la réalisation d'une opération d'intérêt général portant construction de 29 logements locatifs sociaux et d'un pôle petite enfance sur la parcelle cadastrée AC 25p, conformément aux conventions conclues pour une durée de 3 ans entre la Communauté de Communes et l'Etablissement Public Foncier Poitou-Charentes en date du 7 juillet 2010,*

*Vu le bail emphytéotique signé entre la Communauté de Communes de l'Île de Ré et Habitat 17, qui précise que les voiries, venelles espaces verts et espaces de stationnement seront rétrocédés par la Communauté de Communes de l'Île de Ré à la mairie qui en assurera l'entretien,*

*Vu le permis de construire n°P017 019 12 E0026 accordé le 8 octobre 2012 à la Communauté de Communes de l'Île de Ré, autorisant la construction d'une crèche, d'un réseau d'assistantes maternelles et d'une salle associative,*

*Vu le permis de construire groupé n° PC 017 019 12 E0024 accordé le 29 novembre 2012 au bailleur social Habitat 17, autorisant la construction de 29 logements,*

*Vu la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux par la Communauté de Communes en date du 24 novembre 2014,*

*Vu la déclaration d'achèvement des travaux par Habitat 17 en date du 28 novembre 2014,*

*Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 septembre 2015,*

Considérant que les travaux sont aujourd'hui achevés, il convient de transférer, à titre gratuit, conformément au plan annexé :

- les voiries, venelles, espaces verts et espaces de stationnement de l'opération de

**AG PRÉFETS**

017-241700459-20150924-02015128-DE  
Reçu le 25/09/2015

la venelle, les espaces verts et le réseau d'eaux pluviales du Pôle Petite Enfance,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de valider la rétrocession des voiries, venelles, espaces verts et espaces de stationnement de l'opération de logements, ainsi que la venelle, les espaces vert et le réseau d'eau pluvial du Pôle Petite Enfance à la Commune d'Ars en Ré afin de les intégrer dans son domaine public,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les actes nécessaires à ce transfert de propriété à titre gratuit, ainsi que tout document y afférent,
- de valider la prise en charge des frais afférents aux actes.

Affichée le : 25 septembre 2015

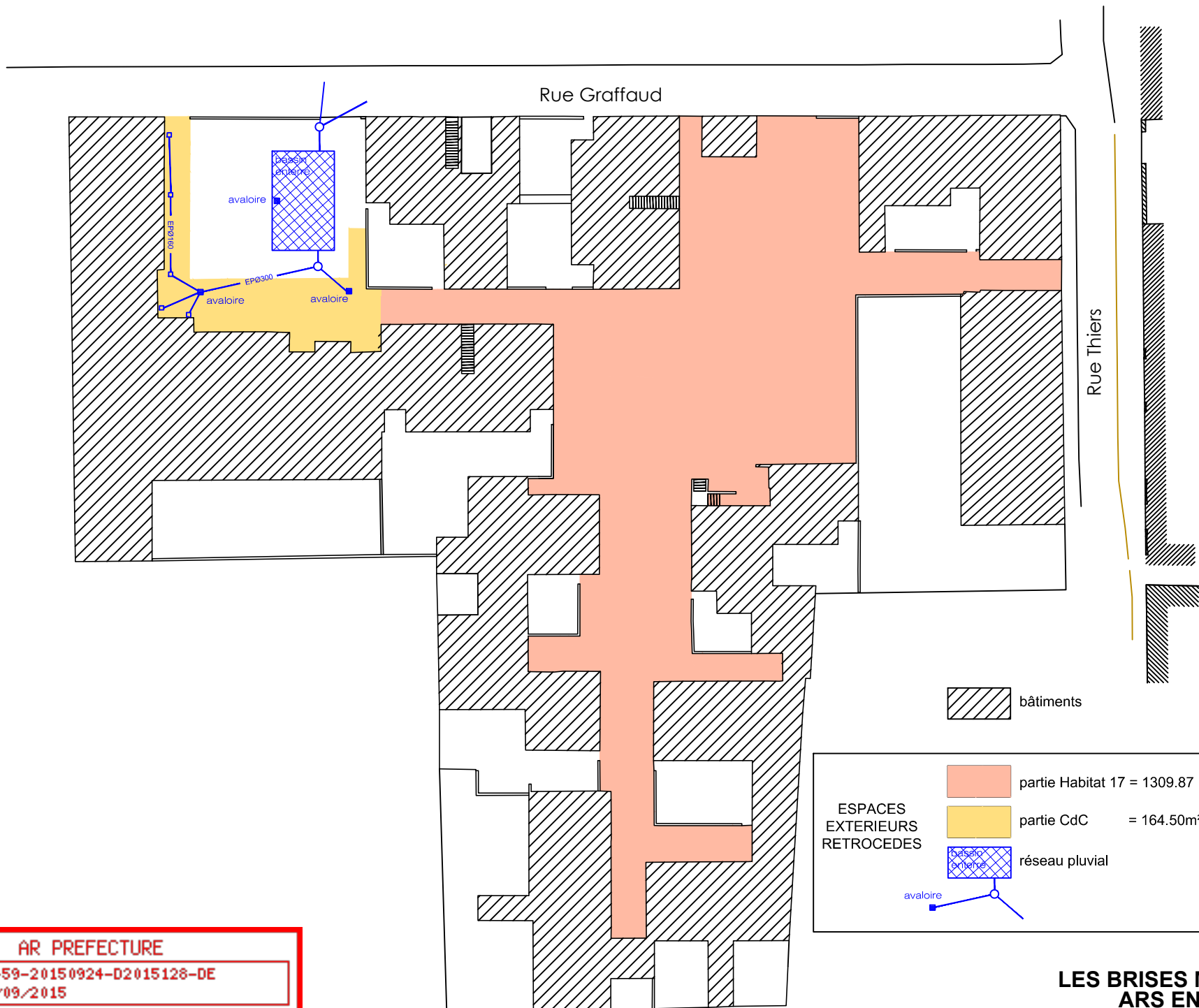
Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

NR PREFECTURE

017-241700459-20150924-D2015128-DE  
Reçu le 25/09/2015



**AR PREFECTURE**

017-241700459-20150924-D2015128-DE  
Reçu le 25/09/2015

**LES BRISES MARINES  
ARS EN RE**

**PLAN DE RETROCESSION**